

# expressions

## des élus

### Les élus de la Majorité

#### Aménagement du temps scolaire : débat exemplaire et pourtant.

Dans le débat politique qui se met en place à l'approche des élections nationales de 2007 la question de la démocratie de proximité est centrale. A Frontignan la Peyrade, depuis quelques années nous avançons sûrement sur cette voie. Ainsi, sur de multiples sujets importants pour la commune, nos débats sortent de l'enceinte du conseil municipal pour être ouvert à tous ceux qui le souhaitent. Budget de la Ville, choix intercommunaux, projet de reconversion de la friche du soufre, aménagements de voirie... les occasions de débattre ont été nombreuses ces dernières années.

Nous souhaitons revenir sur l'un des derniers débats mené, exemplaire dans son approche.

En fin d'année scolaire, pour faire suite à de nombreuses demandes de parents d'élèves, nous avons ouvert le débat sur le réaménagement du temps scolaire. Pour organiser ce débat nous avons créé un comité de pilotage, réunissant toutes les parties concernées... Une information a été envoyée à tous les parents, tous ont été invités à participer à un débat contradictoire, puis finalement à se prononcer lors d'une consultation. Les arguments ayant été exposés chacun pouvait se forger une opinion. Les résultats de la consultation ont été très clairs. Avec une participation très forte, plus de 65 %, les parents se sont prononcés à 60 % pour la semaine des 4 jours, à 27% pour le remplacement des cours du samedi matin par le mercredi matin et seuls 13 % pour le statu quo. Après cette consultation, les parents ont eu à élire leurs représentants dans les conseils d'écoles. Ces représentants de parents d'élèves, au côté des enseignants, et de deux élus municipaux, se sont à leur tour prononcés sur la question. En voix, le résultat fut encore très clair, 64 % sont pour la suppression du samedi dont la majorité pour la semaine des 4 jours. Malgré la clarté du résultat l'Inspection Académique exige absolument que l'ensemble des conseils d'écoles soit du même avis. Ce n'est pas le cas, car

si 6 écoles sur 10 ont voté majoritairement en faveur des 4 jours, 3 autres ont voté pour reporter les cours du samedi au mercredi et une n'a pu se départager. La grande majorité de la population et des Conseils d'école, est donc pour le changement, faute d'une règle posée, c'est le statu quo qui l'emporterait.

Au travers de cet exemple, nous pouvons le voir, la démocratie de proximité a encore du chemin à faire pour trouver sa place dans nos institutions. Et ce n'est pas toujours du fait des élus.

#### Le groupe majoritaire

#### Acquisition des terrains de la zone de l'étang de Thau - Rappel des faits

M Lévy après son intervention au conseil municipal du 30 octobre a tenté de rebondir dans la presse. Loin de vouloir poursuivre la polémique voici un simple rappel des faits.

> **Le 26 septembre**, il est confirmé en conseil municipal que la Ville est intéressée à vendre les 16 ha de la zone de l'étang de Thau à la Région pour qu'elle puisse y créer un Parc d'Activité d'Intérêt Régional. Il est précisé que la Région doit prendre sa décision d'acquisition le 28 septembre.

> Comme annoncé, le **28 septembre** la commission permanente du Conseil Régional délibère pour se porter acquéreur des 16 ha pour un montant de 3 millions d'euros. Cette information est publique, disponible et affichée comme toutes les délibérations. Un coup de fil à l'une des deux institutions ou à la Préfecture permet à n'importe quel citoyen de s'en assurer dans les jours qui suivent.

> **Le 12 octobre** M Lévy, Mme Morer, Mme Redondo écrivent qu'à ce jour « *Le conseil régional ne s'est pas prononcé et la question ne figure même pas à l'ordre du jour du 19/10.* »

> **Le 29 octobre**, plus d'un mois après que la délibération est été prise, lors d'une réunion publique, Patrick Lévy dit à propos des 16 ha, « *la Région ne pourra pas l'acheter 3 millions d'euros mais bien moins cher.* » Les faits sont têtus. La démonstration est faite que M. Lévy a menti.

#### Le groupe majoritaire

### Les élus de l'Opposition

#### Frontignan riche de ses talents ?

Le transfert de la taxe professionnelle à l'Agglo, à permis de bloquer la hausse des taux qui n'avait cessé de grimper depuis l'élection de P. Boulidoire.

L'offre économique plus large devait profiter à Frontignan. Pour des raisons difficiles à comprendre, la municipalité continue à se désintéresser complètement du développement économique :

Les campings disparaissent  
Toujours aussi peu d'hôtels et de restaurants

Le commerce local périclité, ... et toujours pas de stationnement régulé !  
Le Muscat est en pleine crise...

Des projets économiques majeurs, comme l'aménagement de la zone du ponton (1 000 emplois potentiels !) sont sacrifiés pour de stériles combinaisons politiques.

Le discours d'autosatisfaction incantatoire sur le social, la jeunesse, la culture est noble et respectable, mais pour le poursuivre, il faut aussi que Frontignan s'enrichisse en créant et accueillant des emplois viables.

La richesse des talents est aussi une noble cause.

J.C. Alquier : 06 76 34 11 79

#### Qui ment ?

Est menteur celui qui tait ou travestit une vérité. À condition de la connaître. A l'heure où, de bonne foi, nous avons écrit que le Conseil Régional (CR) ne s'était pas prononcé sur l'achat des terrains du Ponton, seuls quelques initiés savaient la chose. Cette décision n'a pas été rendue publique, ni sur le site internet du CR ni dans le Midi-Libre. Mais le maire, lui, était au courant. Et c'est normal. Il a même fait insérer un encart à côté de notre texte. Il n'a pas cru bon de nous tenir informés. Nous aurions modifié notre texte ou nous l'aurions supprimé. Il a sciemment décidé de nous tendre un guet-apens médiatique lors de la dernière séance du CM. Il nous a reproché de ne pas l'avoir interrogé ET nous a dissimulé une information, c'est-à-dire la vérité. Il est allé jusqu'à préparer, pour le jour du CM, des copies de l'arrêté du CR. Ce sont là des faits, non des opi-

nions. Chacun doit les connaître. Nous avons écrit une contre-vérité car nous ignorions et avons été laissés dans l'ignorance de la vérité. Nos concitoyens jugeront si nous sommes des menteurs ou si nous avons été, volontairement, injuriés à tort. Par le vieux truc de l'amalgame, on a tenté d'escamoter le vrai débat sur les terrains du Ponton. Nous souhaitons pour le bien de tous que le maire retire le terme de menteur. Nous pensons qu'il s'est laissé emporter. Les injures affectent celui qui les reçoit ET celui qui les profère. Elle affaiblit en fin de compte la démocratie en disqualifiant celles et ceux qui la font vivre.

Léontine Redondo  
Catherine Morer  
Patrick Lévy

#### Des quartiers à part entière

D'importants travaux de voiries ont été engagés ces derniers mois et vont se poursuivre parallèlement à la réalisation de gros travaux structurant une série de quartiers en pleine croissance démographique !

Les diverses réunions publiques tenues avec les riverains concernés ont été marquées par un souci partagé de tous les participants : à ce que ceux-ci correspondent au mieux aux besoins réels en matière de circulation, sécurité (trottoirs, pistes cyclables, passages protégés), et d'aménagements espaces verts.

Pour notre part, nous nous sommes félicités et avons opté pour le lancement de ces opérations en début d'année 2006. Poursuivre cet effort, c'est également répondre à une série de problèmes laissés en suspend, ici ou là et qui appelle à une concrétisation des engagements pris devant les riverains concernés.

Nous avons également évoqué, maintes fois par le passé certains problèmes liés aux aménagements et voiries. Cela concerne certains lotissements échappant aux critères de voirie communale qui, pour des raisons diverses, et face aux contraintes des règles d'urbanisme n'ont pas encore débouché sur une solution positive, et ce malgré la demande des résidents. Cela appelle à une réflexion et une concertation afin de dégager les pistes pour régulariser les dossiers existants.

Jean-Louis Bonneric  
Lucien Tremelat  
Georges Hernandez  
Marie-Ange Valéra

Ces propos sont sous la stricte responsabilité de leurs auteurs. Loi de démocratie de proximité du 27.02.2002.